



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Soixante-dix-septième session**

Rome, 10-11 décembre 2002

**RAPPORT DE SITUATION DE LA COALITION POPULAIRE POUR  
ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ**

**I. INTRODUCTION**

1. Les progrès réalisés en 2002 par la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté sont imputables aux effets conjugués d'un travail en partenariat, des programmes réalisés, des politiques et des pratiques suivies et du rôle unique de la Coalition.

2. Les réalisations de l'année 2002 reflètent un ciblage précis des activités de la Coalition, dont le rôle et les responsabilités complètent ceux des autres organisations qui travaillent sur les questions liées à l'accès à la terre et aux ressources productives. La Coalition populaire est devenue un mécanisme central qui rassemble les parties prenantes ayant pour objectif commun d'autonomiser les ruraux pauvres en garantissant leur accès à la terre et aux ressources productives. Ces résultats démontrent que la Coalition populaire constitue un réseau de plus en plus vaste qui peut jouer un rôle de facilitation aux échelons local, national, régional et international. Aussi bien ses fonctions que sa capacité de faire converger les efforts de la société civile, des organisations intergouvernementales, des institutions financières internationales, des organismes bilatéraux et des gouvernements contribuent de façon essentielle à surmonter les barrières organisationnelles qui, jusqu'à présent, ont entravé les efforts déployés pour améliorer l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux ressources.

**II. CONTEXTE**

3. La Coalition populaire est un consortium mondial d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile (OSC) et d'institutions bilatérales qui ont pour vocation d'autonomiser les ruraux pauvres en élargissant leur accès aux avoirs productifs, et spécialement à la terre, à l'eau et aux biens communs, ainsi qu'en appuyant leur participation directe aux processus de prise de décisions aux échelons local, national, régional et international.



4. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mission de promouvoir le progrès économique des ruraux pauvres, principalement en améliorant la productivité des activités agricoles et autres, le FIDA joue un rôle de premier plan en appuyant les activités tendant à améliorer l'accès des ruraux pauvres aux avoirs productifs pour leur permettre de sortir de leur pauvreté. Le FIDA a contribué à créer la Coalition populaire, mécanisme de collaboration fondé sur l'idée d'une nouvelle forme de partenariat associant sur un pied d'égalité les OSC et les organisations intergouvernementales. Cette vision a permis d'unifier des parties prenantes très diverses au service de la réforme foncière et de l'amélioration de l'accès aux avoirs productifs et c'est grâce à elle que ces questions – qui avaient été laissées de côté jusqu'à la Conférence du FIDA sur la faim et la pauvreté en 1995 – ont repris leur place à l'ordre du jour des gouvernements et de la communauté internationale.

5. L'accès aux avoirs est l'un des thèmes centraux du *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale* du FIDA. Garantir l'accès à la terre et aux ressources productives est l'un des principaux objectifs visés par le Sommet mondial sur le développement durable et recouvre les objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. C'est également un objectif qui fait partie intégrante des programmes tendant à lutter contre la désertification, qui est essentiel au raffermissement de la stabilité politique dans nombre de pays en conflit et qui constitue un élément fondamental du plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

### III. REGARD SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

6. La Coalition populaire repose essentiellement sur le concept de partenariat en ce sens que le principe qui a inspiré sa fondation est que, pour garantir l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux ressources productives, les communautés, la société civile, les gouvernements, les organisations internationales, les institutions financières et les organismes bilatéraux doivent conjuguer leurs efforts. Les enseignements du passé montrent en effet que faute d'appui actif de la société civile, de soutien institutionnel et de mesures de facilitation des pouvoirs publics, aussi bien les politiques et programmes gouvernementaux que les mouvements de la société civile tendant à élargir l'accès à la terre et aux ressources sont condamnés à l'échec. L'expérience acquise montre qu'il faut accroître l'efficacité des alliances entre les gouvernements et les OSC tout en mobilisant un appui moral et financier de la communauté internationale. C'est cette idée de partenariat entre de multiples parties prenantes qui est à la base du *modus operandi* de la Coalition populaire.

#### A. Partenariats

##### Nœuds régionaux et nationaux

7. Avec l'ouverture du secrétariat de la Coalition populaire en 1998, il a été entrepris de formuler et de mettre en œuvre des activités en collaboration avec les nœuds régionaux et nationaux du réseau de savoirs, ce qui a débouché sur l'établissement de relations de travail avec des OSC et des réseaux dans huit régions et 23 pays.

8. En février 2002, les partenaires de la Coalition populaire de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes se sont réunis à Fortaleza (Brésil) à la fois pour échanger des données d'expérience et participer à la définition des grandes orientations stratégiques des activités de la Coalition dans les Amériques. Les partenaires ont également fait l'apport d'une perspective régionale pour l'élaboration du plan stratégique de la Coalition pour 2003-2005.

9. La délégation de la Coalition populaire au Sommet mondial sur le développement durable était composée de représentants des nœuds régionaux et nationaux de l'Afrique du Sud, de la Bolivie, de l'Égypte, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, des Philippines et du Zimbabwe. Pendant le

Sommet, ces différents représentants ont poursuivi le processus de planification stratégique et de programmation en intégrant les vues des autres régions à la stratégie de la Coalition.

10. Le sentiment accru d'implication et de responsabilité dans la réalisation des objectifs d'ensemble de la Coalition populaire est apparu clairement lors des réunions qui ont eu lieu au Brésil et en Afrique du Sud. Entre autres choses, l'année 2002 a été marquée par un infléchissement important des relations entre la Coalition et nombre des nœuds nationaux. Ces derniers, tout en demeurant les points focaux nationaux pour la mise en réseau des savoirs, deviendront souvent membres officiels de la Coalition, avec droit de vote, et participeront ainsi à sa gouvernance par l'intermédiaire soit de l'Assemblée des membres soit, s'ils y sont élus, du Conseil de la Coalition.

### **Organisations intergouvernementales**

11. Les activités menées avec les organisations intergouvernementales et les institutions financières internationales qui sont associées à la Coalition populaire ont beaucoup avancé en 2002.

12. Avec le FIDA, la Coalition populaire a:

- mené à bien les quatre ateliers qui devaient être organisés dans le cadre du Programme pour l'accès des femmes aux ressources (Cambodge, Inde, Indonésie, Népal);
- conclu des accords pour la réalisation au Niger et en Ouganda de projets tripartites associant le programme conjoint du Fonds belge de survie (PC-FBS), le FIDA et la Coalition populaire;
- œuvré, lors du Sommet mondial sur le développement durable, à la réalisation des objectifs visés par le FIDA et par la Coalition populaire en organisant des manifestations conjointes lors des réunions des comités préparatoires qui ont eu lieu à Bali et à New York ainsi que lors du Sommet même, à Johannesburg;
- contribué à l'élaboration des documents exposant la position du FIDA et des publications qui ont été présentés à la Conférence sur le financement du développement qui s'est tenue au Mexique et aidé les comités internes du Fonds à formuler les politiques et procédures touchant les questions liées à l'accès à la terre et à l'autonomisation des communautés; et
- associé le FIDA par l'entremise de sa Division consultative technique au Comité d'approbation des projets du Mécanisme de potentialisation des communautés (MPC), qui comprend également des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des trois organisations non gouvernementales partenaires de la Coalition populaire.

13. Avec la Banque mondiale, la Coalition populaire a:

- aidé à revoir la politique foncière de la Banque mondiale, notamment en organisant (et en finançant) la participation de partenaires de la société civile de la Coalition populaire à quatre consultations régionales au Cambodge, en Hongrie, au Mexique et en Ouganda. Conjointement avec les membres du secrétariat, des représentants des nœuds nationaux ont également assisté à ces consultations pour présenter leur position, décrire leur expérience des questions foncières, offrir une analyse bien fondée de l'expérience tirée par leurs pays respectifs des programmes fonciers de la Banque mondiale, et présider les réunions de travail. Cette participation a constitué pour les partenaires de la Coalition populaire une occasion précieuse de faire connaître leurs vues et leurs expériences et de contribuer ainsi à la révision de la politique foncière de la Banque mondiale. Si la Coalition populaire a investi dans ce processus, c'est en raison de l'impact important que les politiques foncières de la Banque mondiale peuvent avoir sur les mesures et politiques des gouvernements nationaux. Dans beaucoup de pays, ces politiques auront un impact déterminant sur les mesures qui seront adoptées pour satisfaire les besoins des paysans sans terre et des ruraux pauvres;



- convenu de réaliser un examen impartial du projet de rapport sur la révision de la politique foncière et;
  - collaboré avec la Banque mondiale et l'Agence des États-Unis pour le développement international pour organiser lors du Sommet mondial sur le développement durable une journée d'études consacrée aux questions foncières.
14. Avec la Banque interaméricaine de développement (BID), la Coalition populaire a:
- conclu un accord au terme duquel la BID deviendra partenaire officiel de la Coalition populaire;
  - collaboré au séminaire de la BID sur la réforme foncière qui a eu lieu au Brésil en même temps que l'Assemblée annuelle de la BID.
15. Avec la FAO, la Coalition populaire a:
- travaillé à plusieurs projets avec le Service des régimes fonciers de cette organisation, notamment pour la préparation d'un document intitulé *Une plate-forme commune sur l'accès à la terre*;
  - collaboré dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable, avec l'initiative de la FAO pour un développement agricole et rural durable et avec les parties ou groupes de parties prenantes membres de la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies sur le thème de l'accès à la terre. Ce document est devenu le document central sur ce sujet dans le contexte de l'initiative susmentionnée;
  - collaboré, en la finançant en partie, à une étude en cours sur les moyens de règlement à l'amiable des conflits fonciers;
  - présenté un document au Congrès international des arpenteurs géomètres et créé un partenariat avec la Fédération internationale des arpenteurs géomètres pour examiner les questions liées à la protection des droits de propriété commune;
  - examiné les moyens de renforcer les groupes thématiques au niveau des pays du réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire, dont l'objectif est double: appuyer le programme d'action du Sommet mondial de l'alimentation ainsi que les activités de la Coalition populaire.
16. Indépendamment de ces activités conjointes, la FAO fournit un appui technique et consultatif à la Coalition populaire, particulièrement par l'entremise de son Service des régimes fonciers, et collabore aux initiatives de promotion du développement agricole et rural durable.

### **Principaux groupes de parties prenantes de la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies**

17. Avec les principaux groupes de parties prenantes, la Coalition populaire a:
- établi d'étroites relations de travail et formulé des plans d'action avec quatre des principaux groupes de parties prenantes jouissant du statut de collaborateur pour les processus de la Commission du développement durable (CDD): agriculteurs, syndicats (travailleurs agricoles), femmes et populations autochtones;
  - associé les principaux groupes de parties prenantes à la préparation du document intitulé *Une plate-forme commune sur l'accès à la terre*; et
  - travaillé à des initiatives spécifiques (IUF) avec les groupes, dont le lancement de deux projets avec le mouvement syndical sur les droits fonciers des travailleurs des plantations (Amérique centrale et Ouganda); la Fédération internationale des producteurs agricoles, lors du Congrès mondial des agriculteurs qui a eu lieu au Caire (Égypte) ainsi que par l'intermédiaire du MPC, avec le groupe féminin de la CDD pour coordonner une campagne de

plaidoyer et de lobbying en faveur des droits fonciers des femmes, activité qui a débouché sur l'inclusion de dispositions à ce sujet dans le document de clôture du Sommet mondial sur le développement durable; et les populations autochtones pour appuyer leurs efforts de plaidoyer et étudier la possibilité d'interventions de nature à créer des effets de synergie.

### **Gouvernements, organisations de la société civile et organisations internationales**

18. Avec les pays, la Coalition populaire a:

- élaboré le concept et le cadre opérationnel de la création au niveau des pays de partenariats LAND (Land Alliances for National Development); et
- lancé le programme de partenariats LAND; l'Indonésie et les Philippines ont été les premiers pays à annoncer leur intention d'établir un tel programme et d'autres ont maintenant fait de même.

### **B. Programmes**

#### **Réseau de savoirs sur la réforme agraire**

19. Le réseau de savoirs sur la réforme agraire (ARnet) constitue un programme central de la Coalition populaire. La première phase d'activité a débouché sur la mise en place d'un réseau de huit nœuds régionaux et de 23 nœuds nationaux. L'objectif général du programme est de recenser, documenter et diffuser les connaissances sur les moyens pratiques que les OSC peuvent mettre en œuvre pour élargir l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives. Or, les enseignements que les OSC ont tirés et les méthodes qu'elles ont employées ne sont pas diffusés parmi les autres OSC et ne sont pas disponibles sous une forme qui encouragerait à entreprendre des activités semblables ailleurs et à plus grande échelle. Cependant, ces connaissances pourraient alimenter directement les débats internationaux et, en particulier, faire mieux comprendre le rôle que peuvent jouer des OSC dans le renforcement de l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux autres ressources productives.

20. À la suite de l'évaluation que le secrétariat de la Coalition a faite du programme ARnet et compte tenu des observations formulées par les nœuds nationaux et régionaux, il a été décidé de mieux cibler les efforts sur ses deux éléments distinctifs, à savoir les savoirs et les réseaux.

21. Le programme de savoirs fournit un appui pour rassembler les enseignements tirés et les méthodes ayant fait leurs preuves dans le cadre des activités menées par les OSC pour améliorer l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux ressources. Il s'agit de fournir un appui et un financement pour créer un recueil des savoirs rassemblés qui reflète l'expérience acquise par les OSC (quoi, pourquoi, quand, où, comment); contienne une analyse critique de l'expérience acquise et la présente sous une forme (écrite, électronique, etc.) qui permette de la diffuser de manière efficace et efficiente parmi les pays et à l'intérieur des pays eux-mêmes.

22. L'objectif du Programme d'appui aux réseaux (PAR) est d'aider à créer des réseaux d'OSC au niveau des pays ou à en renforcer ceux qui existent déjà de sorte qu'ils puissent élaborer des programmes et des méthodes de travail communs et mettre en œuvre des plans d'action. Le PAR a pour but d'aider et de relier des organisations de la société civile et des organisations à assise communautaire par ailleurs disparates à poursuivre leurs objectifs à partir d'une position de force collective fondée sur une stratégie concertée d'amélioration de l'accès de leurs membres à la terre et aux ressources productives connexes. Entre autres choses, il est probable qu'un réseau organisé sera mieux à même de créer des espaces de dialogue, d'avoir voix au chapitre dans la formulation des politiques et de trouver le moyen d'éduquer les communautés dans les domaines nécessaires pour qu'elles puissent influencer en connaissance de cause les processus locaux de prise de décisions.



23. Les types de connaissances rassemblées grâce au réseau de savoirs concernent notamment les domaines suivants:

- Bangladesh, Bolivie et Équateur: renforcement des droits que la loi reconnaît aux communautés marginales;
- Cameroun: établissement d'une association nationale de défense des droits fonciers des petits exploitants;
- Inde et Mozambique: amélioration de l'initiation aux questions foncières à l'échelle des communautés grâce à une éducation des groupes marginalisés concernant leurs droits fonciers;
- Indonésie et Pérou: élaboration de bases de données et d'autres sources d'informations sur Internet afin d'étayer les revendications foncières des communautés;
- Népal: mise au point de méthodes d'évaluation de la viabilité des institutions à assise communautaire;
- Philippines: utilisation des médias pour appeler l'attention sur les revendications foncières des communautés; et
- Afrique du Sud: organisation d'évaluations des compétences des membres des réseaux d'organisations de la société civile.

24. Comme indiqué plus haut, les nœuds nationaux et régionaux ont été rassemblés à plusieurs occasions en 2002 pour qu'ils puissent échanger des informations sur leurs activités et décrire l'expérience acquise devant d'importantes instances mondiales (dont des réunions de la Banque mondiale, de la BID, et le Sommet mondial sur le développement durable).

25. En 2002, un appui a été fourni pour le renforcement du Mouvement sud-africain des paysans sans terre dans le contexte du Programme d'appui aux réseaux. En outre, en ce qui concerne les connaissances, il a été appuyé un programme d'échange d'informations sur les enseignements tirés des initiatives et des programmes de réforme foncière en Afrique.

26. Pour l'essentiel, les activités entreprises par le réseau de savoirs sur la réforme agraire ont été dans une grande mesure appuyées par le Gouvernement italien au moyen des fonds supplémentifs italiens gérés par le FIDA.

### **Renforcement des capacités – Mécanisme de potentialisation des communautés**

27. Le MPC a pour but de renforcer la capacité des ruraux pauvres et des organisations qui les représentent de négocier leur accès à la terre et aux facteurs de production connexes ainsi que de régler les conflits à ce sujet.

28. Les rapports de situation présentés au sujet des projets approuvés en 2001 font état de résultats prometteurs. Parmi les projets en cours, il y a lieu de citer les suivants:

- Albanie: appui à la participation directe des communautés pour les aider à obtenir un accès aux forêts domaniales comme prévu par la législation foncière qui vient d'être promulguée;
- Bolivie: élaboration d'un plan tendant à améliorer les moyens de subsistance des populations autochtones grâce à une gestion durable des terres et des forêts;
- Équateur: régularisation du statut des terres communales et accès équitable à l'eau, et préparation d'un plan d'utilisation rationnelle de ces terres par les populations autochtones;
- Guatemala: appui au règlement des différends fonciers par les populations autochtones dans le cadre des accords de paix;
- Inde (Uttar Pradesh): fourniture d'un appui technique aux pêcheurs pour les aider à renforcer leur maîtrise des zones de pêche qui leur ont été attribuées après un long et difficile conflit avec l'État;



- Madagascar: appui à la conduite d'une campagne d'information sur les droits aux ressources et sur les stratégies du développement communautaire pour une gestion durable des ressources locales: eau, terre, technologies et marchés;
- Malawi: renforcement des opportunités qui s'offrent aux femmes grâce à un élargissement de leur accès à la terre et aux marchés;
- Nicaragua: création d'un fonds de roulement pour l'établissement et la légalisation des titres fonciers;
- Philippines: appui à une campagne nationale des organisations civiques tendant à influencer l'avenir du programme général de réforme agraire;
- Philippines: promotion de la participation communautaire au processus d'adoption, au niveau municipal, des décisions concernant les droits fonciers des populations;
- Région d'Afrique australe: soutien au démarrage des activités de l'Association sud-africaine de commercialisation des produits naturels, qui s'emploie à renforcer l'autonomie des collectivités rurales pauvres au Botswana, au Malawi, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe, en leur donnant la possibilité de tirer un revenu de la vente de produits naturels locaux sur les marchés national, régional et international;
- Ouganda: appui à des campagnes d'information sur des droits fonciers afin d'informer les dirigeants locaux de la loi de 1998 relative au régime foncier; et
- Zimbabwe: mise en place d'une série de projets pilotes visant à résoudre les principaux problèmes qui nuisent à la productivité agricole et à l'environnement dans les plans de réinstallation.

29. Au cours de l'année 2002, la Coalition populaire a évalué 52 documents de conception sollicitant un appui du MPC. Par la suite, 21 organisations ont été invitées à présenter des propositions complètes, et il en avait été reçu 13 à l'expiration du délai imparti, le 30 septembre. Le Comité d'approbation des projets tiendra une "réunion électronique" avant la fin de l'année pour décider des projets qui seront financés en 2003.

30. Le MPC est appuyé par un financement de la Banque mondiale et du FIDA. Les fonds disponibles sont néanmoins limités eu égard à l'ampleur que pourrait avoir le programme.

### **Programme pour l'accès des femmes aux ressources**

31. Le Programme pour l'accès des femmes aux ressources (PAFR) est un programme spécialisé de la Coalition populaire élaboré en 2001 pour faire mieux comprendre au plan international la nécessité d'améliorer l'accès des femmes aux ressources. En organisant, au niveau des villages, des discussions en petits groupes et des ateliers restreints, le PAFR rassemble directement, pour les diffuser, les connaissances, les données d'expérience et les vues des femmes rurales pauvres sur l'importance de la terre, et des obstacles et traditions sociales qui les empêchent d'y avoir accès et qui ne font qu'aggraver leur appauvrissement lorsque leur situation familiale change.

32. En 2002, la Coalition populaire a publié et diffusé les résultats des ateliers qui ont eu lieu en Inde et au Népal en 2001 dans le cadre du Programme pour l'accès des femmes aux ressources. Elle a également organisé des ateliers en Indonésie (février 2002) et au Cambodge (octobre 2002), dont les résultats sont maintenant disponibles. Grâce à ces ateliers communautaires, la Coalition populaire a pu élaborer la méthodologie du PAFR qui va être publiée prochainement pour aider les autres organisations à travailler au niveau des villages et ainsi permettre aux femmes et aux autres groupes marginalisés de faire connaître leurs vues et d'acquérir une visibilité et une influence accrues.

33. Une proposition de financement visant à étendre le PAFR aux autres régions géographiques a été préparée en étroite concertation avec les chargés des portefeuilles de pays du FIDA pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes. Les donateurs sont invités à s'associer au programme proposé. Des



informations sur l'expérience tirée du PAFR ont été diffusées dans le monde entier et ont été bien accueillies par le Sommet mondial sur le développement durable et les dirigeantes du groupe féminin.

34. Jusqu'à présent, le PAFR a été financé au moyen d'un don au titre des fonds supplétifs japonais gérés par le FIDA.

### **Programme conjoint - Fonds belge de survie (PC-FBS)**

35. Le Gouvernement belge a beaucoup contribué à la création de la Coalition populaire en apportant un appui majeur à la Conférence de fondation qui a eu lieu à Bruxelles en 1995. Il est clair que la Belgique recherche le moyen de mieux intégrer l'accès à la terre et aux ressources aux projets qu'elle réalise en Afrique.

36. En 2002, le PC-FBS, le FIDA et la Coalition populaire ont conclu un accord selon lequel les activités de la Coalition seraient intégrées à deux programmes de pays pour mettre à l'essai l'intégration des questions foncières aux activités conjointes FBS/FIDA. Les pays identifiés jusqu'à présent sont le Niger et l'Ouganda. Ces projets doivent être préparés d'ici la fin de 2002 et devraient commencer début 2003.

### **C. Politiques et pratiques**

37. La Coalition populaire a été fondée sur la base de la prémisse selon laquelle il faut, si on veut que les ruraux pauvres se voient garantir l'accès aux ressources, que leurs intérêts soient reflétés dans les cadres législatifs et réglementaires nationaux. Cela étant, l'un des principaux indicateurs de suivi et d'évaluation des résultats des activités de la Coalition populaire sera la mesure dans laquelle ces organisations membres modifieront leurs politiques et leurs pratiques pour y incorporer les enseignements tirés de la participation et de l'appui aux activités menées conjointement avec elle.

38. Les informations figurant dans les sections précédentes concernant les partenariats et les programmes décrivent les nombreuses activités qui, en 2002, ont aidé les partenaires de la Coalition à apprendre les uns des autres, ainsi que les nombreuses formes et instances par lesquelles les expériences acquises par les partenaires de la Coalition ont été intégrées aux politiques gouvernementales et à la réalisation d'un consensus au sujet des questions liées à l'accès à la terre.

39. En outre, en 2002, la Coalition populaire a conclu un accord avec les syndicats des travailleurs agricoles de l'IUF en vue de mieux comprendre, afin de les placer à l'ordre du jour des gouvernements nationaux et de la communauté internationale, les contraintes auxquelles sont confrontés les travailleurs des plantations en ce qui concerne l'accès à la terre et aux autres ressources productives. L'intention était également de faire en sorte que ces questions soient prises en considération dans les programmes, politiques et activités de la Coalition elle-même. Des travaux ont déjà commencé sur des projets concernant ces questions en Amérique centrale et en Ouganda (voir le paragraphe 17).

### **Une plate-forme commune sur l'accès à la terre**

40. Créer des conditions propices pour que les ruraux pauvres aient accès à la terre et aux ressources dont ils ont besoin est au cœur du mandat de la Coalition populaire. Un jalon nouveau a été posé en 2002: l'élaboration par la Coalition, avec un large appui de nombreuses organisations, d'une étude des régimes foncières intitulée *Une plate-forme commune sur l'accès à la terre*, qui représente le prolongement du document rédigé en 1999, intitulé *Les pauvres en terre, partenaires essentiels pour la gestion durable des ressources foncières*. La plate-forme susmentionnée reflète le consensus mondial croissant sur la nécessité de mettre les ménages ruraux pauvres mieux à même d'avoir accès à la terre et aux avoirs dont ils ont besoin. Pendant la période de trois ans qui s'est écoulée entre la publication de ces deux études, la Coalition populaire a entrepris au plan mondial un processus tendant à dégager un plus large consensus sur les questions foncières. La plate-forme, qui est le



résultat de consultations avec les nombreux partenaires énumérés dans la section "partenariats" du présent rapport, non seulement a constitué un meilleur point de départ pour les politiques et les programmes mais encore a réaffirmé le rôle fédérateur de la Coalition populaire au plan mondial. Il constitue en outre pour la Coalition populaire et ses partenaires un des principaux moyens de promouvoir l'élaboration de politiques d'habilitation et les programmes relatifs au système foncier au plan national. Il est prévu de le diffuser largement pour qu'il puisse être mis à jour périodiquement à la lumière des observations reçues afin de refléter l'élargissement du consensus et l'engagement de tous les partenaires.

41. **Partenariats LAND.** Satisfaire les besoins fonciers des ruraux pauvres est une tâche de caractère à la fois national et local. Toutes les autres mesures appliquées et tous les enseignements tirés aux échelons régional et mondial peuvent encourager et éclairer les pays et les aider à déterminer la marche à suivre répondant le mieux à leurs circonstances spécifiques. Les programmes décrits ci-dessus contribuent à la réalisation de cet objectif. Les partenariats LAND ont été lancés en 2002 pour aider les pays à créer des instances participatives de parties prenantes pour l'étude des questions foncières. Les partenariats LAND tendent à resserrer, au niveau des pays, la collaboration entre l'État, la société civile et les acteurs bilatéraux et internationaux afin d'améliorer ainsi la formulation des politiques, de réaliser des programmes d'action conjoints et d'offrir un espace de règlement des conflits fonciers. L'Indonésie et les Philippines ont été les deux premiers pays à manifester leur intention de créer des partenariats LAND, et d'autres sont sur le point de le faire.

#### **D. Rôle unique de la Coalition**

42. Les réalisations décrites dans ce rapport se sont conjuguées pour donner à la Coalition populaire un rôle fédérateur au plan mondial pour les questions foncières. Bien que celles-ci revêtent une importance capitale pour beaucoup d'autres organisations, des OSC aux organisations internationales, sans parler des gouvernements, la Coalition populaire est une instance fédérative neutre qui cherche à dégager un consensus mais qui ne défend pas une politique, un programme ou des technologies spécifiques. Les questions foncières étant à la fois complexes et politiquement délicates, il importe au plus haut point qu'il existe un mécanisme fédératif neutre. Les rôles de fédération, de médiation et de négociation de ce mécanisme sont importants pour les partenaires de la Coalition populaire. Bien que, souvent, ces partenaires soient parmi les organisations qui connaissent le mieux les détails et les technologies à prendre en considération pour améliorer l'accès à la terre et les systèmes d'utilisation des terres, ils reconnaissent le rôle utile que joue la Coalition populaire. Ses membres et ses partenaires sont conscients du créneau qu'occupe la Coalition populaire s'agissant de créer un climat et des conditions propices à l'élaboration des politiques et à la création d'alliances du plan local à l'échelle mondiale. On peut dire que la Coalition populaire est une "coalition foncière internationale".

### **IV. LA COALITION POPULAIRE ET SES LIENS AVEC LE FIDA**

43. La Coalition populaire est considérée par tous ses partenaires comme émanant de la vision du FIDA qui s'est investi résolument dans la constitution de cette alliance. Ces mêmes partenaires acceptent la responsabilité de bâtir la Coalition populaire et de générer les ressources nécessaires à son fonctionnement. En conséquence, tout en étant hébergés par le FIDA, la Coalition populaire et son secrétariat sont placés sous la direction du Conseil exécutif de la Coalition, auquel participent actuellement le FIDA avec la Banque mondiale, la FAO, le Programme alimentaire mondial, la Commission européenne et sept OSC régionales.

44. Une assemblée des membres de la Coalition populaire doit être convoquée en février 2003. À cette occasion, il sera créé un Conseil exécutif, conformément aux dispositions relatives aux modalités de gouvernance de la Coalition et aux responsabilités à cet égard figurant dans le cadre de base



régissant les aspects administratifs et opérationnels de la Coalition populaire ainsi que ses rapports avec le FIDA.

## V. CONCLUSION

45. Au sein de la Coalition populaire, le FIDA peut être considéré comme un “*primus inter pares*”. Les autres partenaires sont conscients que le FIDA a offert le cadre et les moyens pour que la Coalition populaire fructifie, ce dont ils lui savent gré. Ce faisant, le Fonds a créé de nombreuses alliances avec d’autres partenaires qui se sont ralliés à son appel initial en faveur de l’autonomisation des ruraux pauvres par la réforme agraire et l’accès aux ressources productives.

46. Les questions foncières sont au cœur des rapports de force au sein de la société, et elles sont délicates. Le rôle de premier plan que joue le FIDA et l’appui qu’il apporte à la Coalition populaire dans ses efforts de plaidoyer montrent que le Fonds est résolument du côté des pauvres lorsqu’il s’agit de leur donner accès à la terre et de les mettre à même de se libérer de la pauvreté.

